

Règlement du PRIX de L'IMAGINAIRE

Editions Nouvelles Plumes/ Club France Loisirs

1ère année (2014)

Article 1

Les Editions Nouvelles Plumes en partenariat avec les Clubs France Loisirs, Belgique Loisirs et France Loisirs Suisse organisent un Prix Littéraire destiné à révéler au grand public un auteur qui n'avait jamais été publié auparavant ou était resté inconnu. Ce concours débute le 26 décembre 2013 et prendra fin le 31 mars 2014 minuit sur le site www.nouvellesplumes.com concernant l'envoi des manuscrits.

Article 2 Nouveau : règles d'admission plus souples.

Les candidats doivent écrire un texte sous forme de Roman, dans l'un des genres suivants : fantasy, fantastique, science-fiction, young-adult, ...

Il doit s'agir d'une œuvre originale, ni publiée ni en cours de publication.

Cependant :

->Les œuvres éditées à compte d'auteur (ou assimilé : compte à demi, etc...), que ces soit en version papier et/ou numérique, sont acceptées.

->Les auteurs ayant déjà été édité dans l'un des genres énoncés mais à la condition de n'avoir jamais percé, malgré une ou plusieurs tentatives (et même à compte d'éditeur) sont les bienvenus.

-> les auteurs ayant publié un roman (et même avec succès), mais pour un autre genre que ceux cités, sont également acceptés.

Article 3

Le Prix est ouvert aux auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité, quel que soit leur âge.

Article 4

La présentation d'une œuvre au présent Prix est exclusive de toute participation à une compétition similaire jusqu'à proclamation des résultats du tri aux auteurs participants (cf article 7).

Une œuvre déjà envoyée aux Editions Nouvelles Plumes et ayant été refusée ne peut concourir, sauf en cas de re-écriture et amélioration significative, prenant en compte l'avis de l'éditeur ou/et des lecteurs.

La participation est sans obligation d'achat ou d'adhésion au club France Loisirs, Belgique Loisirs ou France Loisirs Suisse.

Article 5

Les manuscrits doivent impérativement être envoyés sous format électronique, exclusivement via le formulaire d'inscription situé sur le site www.nouvellesplumes.com (onglet situé à droite du site : Nouveau : Prix des lecteurs France Loisirs).

Le questionnaire doit être rempli dans son intégralité, sous peine de nullité.

Le fichier informatique doit être non verrouillé, en format .doc ou .docx (pas de PDF)

Article 6 :

La date limite d'envoi est fixée au lundi 31 mars 2014 minuit, la date et heure de validation informatique du mail de confirmation envoyé aux candidats faisant foi.

Article 7

Sélection des manuscrits jusqu'à la décision finale :

Une première sélection est faite par Les Editions Nouvelles Plumes dès la clôture des envois, à partir de critères qualitatifs (ex : qualité d'écriture) et/ou quantitatifs (ex : nombre de caractères insuffisant), en dehors des refus motivés par le non respect des règles citées dans le présent règlement.

Cette sélection, pouvant comporter un nombre important d'œuvres (plusieurs dizaines), sera lue et évaluée par un comité de lecteurs France Loisirs, Belgique Loisirs et France Loisirs Suisse (pouvant comporter plusieurs centaines de membres), constitué de personnes membres du comité de lecture Nouvelles Plumes et inscrits via le site nouvellesplumes.com .

Chaque ouvrage sélectionné obtiendra une note de satisfaction générale (moyenne de toutes les notes obtenues) ainsi qu'une note d'appréciation littéraire, ce qui permettra d'établir des classements et une liste de finalistes. Ces finalistes sont appelés également « romans plébiscités », et devront répondre à 3 critères : A. notes globales de satisfaction et littéraire élevée- B- pourcentage de « coup de cœur » important, et C : peu ou pas de mauvaise appréciation.

Les auteurs non sélectionnés ne seront pas évalués mais une brève explication quant aux raisons du refus sera fournie systématiquement lors de l'envoi du mail les informant de leur non sélection.

Choix du lauréat:

Un jury constitué de membres de la direction de Nouvelles Plumes et de la direction du livre de France Loisirs lira les « romans finalistes » (soit les romans plébiscités par les lecteurs : les meilleures notes moyennes suite aux lectures), et choisira parmi eux le « Prix des lecteurs France Loisirs ».

Selon la qualité des ouvrages reçus il pourra être éventuellement proposé à une liste plus large d'auteurs un contrat d'édition en vue d'être lancé également dans les Clubs France Loisirs, Belgique Loisirs et France Loisirs Suisse puis en librairie (en France, Belgique et Suisse).

Article 8

Le lauréat se verra proposer un contrat d'édition classique conforme aux usages de la profession. (contrat à compte d'éditeur), avec les Editions Nouvelles Plumes.

Article 9

Le roman sera publié en avant première et pendant 6 mois (2 trimestres) à partir du catalogue de fin d'année 2014 des Clubs France Loisirs, Belgique Loisirs et France Loisirs Suisse et sera ensuite lancé en librairie en France, Belgique et Suisse, (soit à partir du printemps 2015 au plus tôt)

Article 10

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas décerner de Prix et ce sans que la responsabilité des Editions Nouvelles Plumes, de celle des Clubs France Loisirs, Belgique Loisirs et France Loisirs Suisse, ou de la Marraine du Prix Tatiana de Rosnay ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

Article 11

Les chiffres indiqués au niveau du nombre de manuscrits évalués ou concernant le comité de lecture sont cités à titre purement indicatif et pourront être modifiés à tout moment par les organisateurs et ceci sans obligation de notification et sans que cela puisse faire l'objet de contestations de la part des candidats.

Article 12

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du prix.

Article 13

Les décisions seront souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Article 14

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des Conditions Générales d'utilisation de www.nouvellesplumes.com.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si par suite de cas de force majeure ou d'événement imprévu, tout ou partie de l'opération devait être annulée, reportée, modifiée ou prolongée. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par France Loisirs et Nouvelles Plumes, dont les décisions seront sans appel. Le règlement complet est disponible sur www.france-loisirs.com, www.belgiqueloisirs.be, www.franceloisirs.ch et sur www.nouvellesplumes.com

